

## CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 JUILLET 2022

Le quatre juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 27/06/2022

### **PRESENTS :**

#### **Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX - LE GUELLEC - RICHOUX.

**Messieurs** BERTRAND - BOURGOGNON - DESSAUGE - GUILLOUET.

#### **Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIAMANDIMBY - BIRLOUET - CHAUVIN (*arrivée à 20h20*) - DAVID - SAUVEE

**Messieurs** ANDRIAMANDIMBY - FIERDEHAICHE - GAUTHIER (*arrivée à 20h*) - LE BRAS - NEDELEC - PARTHENAY - THIRION - TILLARD.

### **PROCURATIONS :**

MME CANOVAS a donné procuration à MME BIRLOUET ;

MME CHAUVIN a donné procuration à M. TILLARD ;

MME HERITAGE a donné procuration à M. LE MAIRE ;

MME LE BAIL-POUTREL a donné procuration à MME LE GUELLEC ;

MME PELLETIER a donné procuration à M. FIERDEHAICHE ;

M. DUFFE a donné procuration à M. BERTRAND

### **ABSENT :**

MME HUET - MME LE PALLEC - MME METENS

**SECRETAIRE :** MME SAUVEE

**M. LE MAIRE** procède à l'appel et désigne **MME SAUVEE** comme secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 23 mai 2022, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2022.

## I – URBANISME ET CADRE DE VIE

### I.1 – Projet SKATE-PARK

Intervention d'un groupe de 9 jeunes du club **CAP'JEUNES** de Montfort-sur-Meu, présentant une maquette et une vidéo sur un projet de rénovation du futur skate-park, sachant que celui-ci date d'une vingtaine d'années. Pour ce projet, les enfants ont fait appel à une étudiante en design graphique et skateuse amatrice, afin de proposer des nouvelles rampes en U/box, des espaces conviviaux.

**M. LE MAIRE** remercie le groupe pour sa présentation et indique qu'il sera tenu compte au mieux des souhaits exprimés pour la restructuration de ce Skate-park qui a été retenu dans la PPI 2023-2025.

## **I.2 – MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN(DE) TERRAIN(S) A MONTFORT COMMUNAUTE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN(DE) TERRAIN(S) FAMILIAL (AUX) LOCATIF(S) ET/OU DE LOGEMENT(S) ADAPTE(S) A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE**

**M. BOURGOGNON** explique que depuis janvier 2017 aucun aménagement n'a été fait sur la commune de Montfort-sur-Meu pour l'accueil des gens du voyage.

La préfecture a fait un rappel à l'ordre à Montfort communauté en demandant de fournir 12 terrains familiaux locatifs à créer, dont 5 sur Montfort-sur-Meu dans le périmètre de l'agglomération. Ces terrains familiaux consistent à mettre une ou deux caravane(s) et des places de stationnement.

La commune devrait céder à Montfort communauté une emprise foncière dans la future ZAC BROMEDOU. Il restera à déterminer si les 5 terrains sont regroupés au même endroit sur la ZAC BROMEDOU.

**M. LE MAIRE** souligne que les autres communes font le même exercice, hormis Saint-Gonlay et Bédée. Il y a en effet 12 terrains familiaux locatifs à trouver dans le cadre du schéma départemental 2020-2025. Montfort étant la ville centre, une contrainte supplémentaire s'applique : les terrains doivent être dans le périmètre de l'agglomération. **M. LE MAIRE** souligne que les possibilités d'accueil ont été recherchées et aucun terrain actuel ne répond à ces critères. C'est pour cette raison qu'est proposée la ZAC BROMEDOU.

**M. BOURGOGNON** rajoute qu'à côté de cela, des travaux d'aménagement de notre espace actuel sont prévus : un container avec des équipements sanitaires à l'intérieur vont être intégrés. Cette structure sera installée en septembre parce qu'il y a eu des retards dans la livraison.

**M. LE MAIRE** interroge les conseillers sur les éventuelles questions sur cette délibération.

**M. PARTHENAY** se demande à quoi sert l'escalier sur le terrain aménagé à l'arrière.

**M. LE MAIRE** explique qu'il servira à VEOLIA car le terrain est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Seuls les représentants de VEOLIA auront les clés du portillon.

**Mme DAVID** prend la parole en faisant part de son étonnement que sur la question des gens du voyage, les communes de Montfort communauté ne délibèrent que maintenant alors qu'une décision avait permis en fin de mandat précédent de se mettre enfin d'accord sur la manière de gérer le sujet. Elle s'interroge plus précisément :

- Sur la réalisation du projet à Bédée : C'est une question importante que les Montfortais posent à tous les élus, y compris à la minorité. **Mme DAVID** demande que la majorité puisse s'exprimer sur ce point d'actualité, vu les difficultés du projet qui ne semble pas avancer.
- **Mme DAVID** est par ailleurs un peu surprise du choix de la future ZAC Bromedou, perspective quand-même lointaine au vu des priorités de la majorité en termes d'aménagement sur la ville. Les logements vont arriver tardivement.

Or il y a un vrai besoin de sédentariser les gens du voyage, c'est l'objectif n°1. Cela ne sera peut-être plus le cas aujourd'hui car elles sont quand même mobiles mais il y a trois quatre ans, des familles avaient été identifiées avec une identification de leurs besoins.

**Mme DAVID** remarque en outre que certaines familles ne s'entendent pas entre elles et que c'est parfois difficile de les concentrer sur un même quartier.

**Mme DAVID** souligne que deux terrains différents seront certainement nécessaires sur Montfort pour répondre à cette problématique.

Elle souligne que c'étaient vraiment les enjeux identifiés sur le mandat précédant avec Montfort communauté. La délibération, qui a le mérite d'arriver est à la fois trop tardive, avec un planning de ZAC qui repousse de 4 à 10 ans, et posera une question de concentration. **Mme DAVID** attire l'attention de la municipalité sur ces points.

**M. BOURGOGNON** répond que dans l'idéal sur la durée, et s'il y avait une autre possibilité, 2 terrains sur les 5 auraient pu être mis à disposition ailleurs, mais encore faut-il trouver le bon endroit et puis la possibilité de les installer.

**M. BOURGOGNON** souligne que Bromedou est relativement vaste, ce qui permettra peut-être de proposer 2 ou 3 endroits sur Bromedou de façon qu'ils ne soient évidemment pas tous concentrés au même endroit. En dehors de leurs mésententes disons chroniques, pour laquelle on ne veut pas les concentrer, le but reste de les sédentariser dans un cadre néanmoins le plus ordinaire possible et éviter de les ghettoïser.

**Mme LE GUELLEC** complète avec deux points :

- A sa connaissance, les négociations avec la ville de Bédée pour le terrain retenu sont toujours en cours. Elle n'est pas dans le secret des négociations, mais à sa connaissance, il n'y a pas d'éléments nouveaux.
- Sur la question du regroupement des familles, l'association AGV35 a fait une nouvelle étude. Depuis l'étude précédente, les familles ont bougé, des générations sont parties. Il faudra observer effectivement quand les familles pourront être localisées sur les terrains. C'est un positionnement de chaque individu, et ce choix de sédentarité n'est pas toujours partagé même au sein d'une même famille. Certains membres souhaitent effectivement être regroupés ou pas. Mais il n'y aura pas le choix, le moment venu, il faudra faire au mieux pour placer les familles là où cela sera possible. Ce travail sera effectué en concertation avec l'association AGV 35.

**M. LE MAIRE** remarque que le problème des familles qui ne s'entendent pas n'est pas propre à Montfort. A Bédée et Pleumeulec c'est la même chose : un fils est sur un terrain dans la ZAC d'activité pourprée à Bédée et sa famille est sur Pleumeulec.

**Mme DAVID** propose une observation sur la délibération proposée : au regard du débat et de la présentation faite, il faudrait peut-être rester ouvert et laisser la possibilité dans la future ZAC d'avoir d'autres emplacements. Dans le cas contraire, la formulation proposée pourrait bloquer car la décision serait trop fermée.

**M. LE MAIRE** acquiesce et rajoute qu'il faudra d'ailleurs que l'on pose la question des aménagements à la Harelle qui pourraient peut-être en partie répondre à cette obligation. Il propose de rajouter à la décision la formulation « Et tout autre emplacement paraissant adéquat ».

**Mme DAVID** rappelle que ne pas se fermer peut aussi être important pour la question de la durée de réalisation.

**M. LE MAIRE** retient de mettre aux voix cette délibération intégrant cette remarque.

**Mme DAVID** propose dans ce cas-là de voter la délibération et inviter Monsieur le Maire à tenter dans la limite du possible d'accélérer les processus.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux à Montfort Communauté d'un terrain dans le cadre de la création de terrains familiaux locatifs et/ou de logements adaptés à destination des Gens du voyage (sur le secteur de la ZAC Bromedou ou tout autre secteur adapté sur la Ville) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **I.3 – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL – PARCELLE AV N°142 (PARTIE) RUE DE LA TANNERIE**

**M. BOURGOGNON** explique qu'il s'agit de la vente d'un ancien bâtiment Mr BRICOLAGE, avec la partie parking donnant accès à la berge du Meu dans la perspective notamment de la création d'une passerelle.

Le terrain est vendu avec une emprise sur le trottoir de façon à permettre l'aménagement PMR. À la suite de l'enquête publique du 16/06/2022, le commissaire a émis un avis favorable assorti de deux réserves : il souhaiterait que la rue soit aménagée pendant la durée des travaux pour la protection des piétons jusqu'à la réalisation des travaux définitifs de restructuration de la rue de la Tannerie. La 2<sup>e</sup> réserve, le demandeur devra s'engager par écrit à prendre en charge les frais inhérents à la réalisation du projet de reclassement et de cession.

**M. LE MAIRE** demande si ce rapport présente des observations.

**Mme DAVID** remarque en consultant la synthèse de la commission d'urbanisme, que ce point ne semble pas apparaître. **Mme DAVID** demande des précisions sur ce qui est mentionné sur l'aménagement léger provisoire obligatoire afin de savoir plus précisément ce que cela recouvre, et si un coût prévisionnel a été chiffré.

**M. BOURGOGNON** souligne que ce sont des questions techniques qui vont être discutées avec les services qui prépareront cet aménagement. Il n'est pas possible de répondre ce soir.

**Mme DAVID** regrette de ne pas avoir d'informations car la commune s'engage sur cette phrase.

**M. BOURGOGNON** souligne qu'il s'agira certainement d'installations traditionnelles de sécurisation des piétons : faire en sorte que les voitures soient légèrement écartées de leurs passages, envisager des barrières, envisager des choses relativement simples. Après il s'agira d'installation permanente, peut être des barrières du type de celles que l'on trouve sur les boulevards pour protéger vraiment et ralentir les voitures.

**M. LE MAIRE** demande s'il s'agira de mettre quelques barrières fixées sur le trottoir le long de la rue de la Tannerie sur un peu plus de 50m ?

**M. BOURGOGNON** précise qu'il s'agira surtout d'en mettre le long de la rampe qui va être réalisée et pendant les travaux aussi.

**M. LE MAIRE** demande si la réponse convient.

**Mme DAVID** indique qu'elle s'en contentera pour ce soir et qu'elle suivra cela avec beaucoup d'attention.

**M. LE MAIRE** rappelle que cela ne coûtera pas une fortune mais garantira la sécurité, puis met la délibération aux voix.

\*\*

**Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :**

- **CLASSE** dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ;
- **S'ENGAGE** à réaliser au droit du secteur concerné, un aménagement pouvant être léger et provisoire pour sécuriser les cheminements des piétons et des personnes à mobilité réduite. Cet aménagement sera effectif dès le début des travaux de réhabilitation des cellules commerciales par le demandeur et restera en place jusqu'à la réalisation des travaux définitifs de restructuration de la rue de la Tannerie ;

- **DIT** que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ;
- **DIT** que le montant de la vente est fixé au prix de 250 000 € conformément à l'avis émis par France Domaine.

#### **I.4 – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL – 1, ALLEE DES TAMINIERS**

**M. BOURGOGNON** explique qu'il s'agit d'une petite surface de jardin située sur le domaine public mais qui a été intégrée lors de la construction par un futur copropriétaire Espacil Habitat. La bande de terrain est d'une surface de 29m<sup>2</sup>. Le prix de vente prévisionnel avait été fixé à 6€/m<sup>2</sup>. Il y a eu une enquête publique sans remarque particulière.

La récupérer poserait des frais des deux côtés, donc ESPACIL Habitat a demandé à la commune de l'acquiescer et il n'y a pas eu d'opposition, ni dans la commission, ni dans la consultation. Il est donc proposé de la céder.

**M. LE MAIRE** remercie M. BOURGOGNON et met aux voix la décision.

\*\*

#### **Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **CLASSE** dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ;
- **DIT** que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ;
- **DIT** que le montant de la vente est fixé au prix de 6 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'avis émis par France Domaine.

## **II – EDUCATION-JEUNESSE-SOLIDARITES-SANTE-FAMILLE-SPORT**

### **II.1- POLITIQUE SOCIALE 2022- SYNTHESE ABS**

**M. GUILLOUET** présente la synthèse de l'Analyse des Besoins Sociaux. L'analyse des besoins sociaux au-delà d'être une obligation légale pour le CCAS, c'est avant tout une opportunité pour l'ensemble des acteurs dans le champ du social et de la santé de faire un état des lieux. Cette analyse, réalisée par le cabinet COMPAS et enrichie par de nombreux échanges avec nos partenaires locaux, aura permis de déterminer des actions qui apparaissent comme prioritaires. Au début de ce travail, ne pas pouvoir le faire en même temps que nos partenaires de Montfort Communauté a été un regret. En effet, ces derniers démarrent juste leur analyse. Des collaborations seront donc à envisager dans les prochaines années, en lien avec le futur Contrat Local de Santé du pays de Brocéliande qui sera achevé en fin d'année.

La crise de ces deux dernières années va probablement amplifier l'effet d'isolement, de replis, de mal-être. La politique sociale définie dans ce document se doit de répondre en priorité aux besoins des plus fragiles et aux défis issus de la crise. La Politique sociale devra être questionnée et honorée, c'est l'engagement qui a été pris à la fin de ce travail. Cette analyse doit permettre d'envisager l'avenir sur les moyen et long terme. **M. GUILLOUET** informe par ailleurs de l'ouverture officielle ce jour de la Maison France Service, nouveau dispositif à la disposition de la population de notre territoire communautaire.

Les objectifs de la démarche ABS sont les suivants :



- Cerner les besoins sociaux de la population (enfance, famille, jeunes, personnes âgées)
- Identifier les dispositifs existants, et les faire évoluer pour mieux accompagner les publics fragiles sur les questions de l'adaptation de l'habitat, des hébergements d'urgence, de l'insertion et des mobilités.
- Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux pour les années à venir.

Il s'agissait de définir des solutions en lien avec les besoins identifiés, de déterminer les actions à entreprendre et de les hiérarchiser.

Au niveau de la méthode, la commune a été accompagnée par le cabinet LE COMPAS ; depuis le début de la démarche, un comité de pilotage a été mis en place, pour veiller au bon déroulement de ce travail, et valider les étapes clés.

Les étapes clés ont été les suivantes :

- Décembre 2020, lancement de la démarche
- de janvier à avril 2021 le cabinet LE COMPAS a réalisé un portrait social
- juin 2021 l'analyse a été partagée avec les acteurs du territoire.
- en juillet 2021 une restitution a été faite aux acteurs et aux partenaires
- de septembre 2021 à avril 2022, la synthèse de ce travail a été faite, des pistes d'actions et préconisations ont été travaillées avec le cabinet LE COMPAS.
- le 1<sup>er</sup> juin 2022 le travail final a été présenté au CA du CCAS et ce soir au conseil municipal.

Juste quelques chiffres clés de cette analyse :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 6899 habitants à Montfort, avec un solde migratoire positif, plus d'entrants que de sortants. Et un solde naturel négatif, plus de décès que de naissances, qui est un fait relativement récent, et démontre le vieillissement de la population. Dans les chiffres clés, il y a également une augmentation de la monoparentalité sur la commune et un niveau de vie supérieur à la référence nationale.

Le plan d'action proposé suite à cette ABS sur la période 2022 à 2030 est articulé autour 5 thématiques :

- **enfance/Jeunesse/Famille** - « une ville attentive aux besoins des enfants et des jeunes - citoyens de demain » : dans le document, il y a un certain nombre de sujets proposant des actions à court, moyen et long termes. « Une réflexion sur l'accompagnement des jeunes salariés pour l'accèsion aux logements. Et sur le long terme, sur cette thématique, la promotion d'une politique intergénérationnelle ».
- **Bien vieillir** - « une ville favorable au vieillissement » : Sur le court terme, un travail doit être fait sur les mobilités douces, à moyen terme une amélioration de l'accès à l'information pour les personnes âgées, en développant encore plus « l'aller vers » et sur le long terme, favoriser le maintien à domicile.
- **Solidarités** - « une ville accueillante et solidaire envers les plus fragiles » : sur le court terme, il s'agit par exemple du réaménagement du terrain d'accueil des gens du voyage et sur le moyen terme, travailler à renforcer la coordination entre les acteurs afin de donner une meilleure visibilité des dispositifs existants. Une réflexion est déjà en cours sur la mise en place d'un comité technique d'urgence en lien avec le SIAO. A long terme, il nous faudra réfléchir à l'accueil des populations déplacées entre autres par rapport aux conflits géopolitiques, et/ou aux problèmes environnementaux à venir.
- **Habitat et Logement** : « une ville attentive à la mise à l'abri en situation d'urgence sociale » : un projet de construction avec ESSOR a été initié pour un foyer. Il faudra envisager aussi des réponses dans l'aide à la rénovation et à la l'adaptabilité des locaux anciens. Réfléchir également, dès à présent, à la réhabilitation du site du centre hospitalier après sa relocalisation.
- **Santé** : « une ville soutien de la politique de santé publique » : sur le court terme, une participation à l'élaboration du Contrat Local de Santé, avec notamment la mise en place d'un conseil Local en Santé Mentale, à l'échelle du territoire. Sur le moyen terme, l'ouverture de la maison de santé Pluridisciplinaire et une réflexion de fond sur la thématique urbanisme Favorable à la Santé (UFS). Enfin sur le long terme, la reconstruction du centre hospitalier de Brocéliande (CHB), le développement des services à domicile devront répondre aux attentes de la population.

Le document initial, rédigé par le cabinet LE COMPAS, sera par ailleurs disponible dans les prochains jours sur le site de la ville.

**M. LE MAIRE** remercie Mr GUILLOUET et constate qu'il y a effectivement beaucoup d'actions à articuler et à mettre en œuvre, sur la durée de ce mandat et au-delà, puisqu'effectivement il y aura des actions qui devront s'inscrire dans les court, moyen et long termes. **M. LE MAIRE** demande s'il y a des observations sur ce document.

**Mme DAVID** prend la parole et interroge sur la phase d'action qui suit l'analyse des besoins sociaux. Pour suivre un peu les choses, **Mme DAVID** alerte la mise en action du diagnostic : il ne faudrait pas prendre directement la colonne court terme car ce n'est que 2022, mais il faut prendre tout ce qui est marron à droite du document et répartir les actions entre la ville et le CCAS.

**Mme DAVID** pense qu'il serait important qu'il y ait une mise en avant d'une gouvernance. Il y a beaucoup de projets qui sont lancés depuis longtemps, dans une certaine continuité finalement pour les actions qui ont été proposées. Ce qui manque un peu, c'est une priorisation plus fine.

**Mme DAVID** complète, en remarquant par ailleurs que certains sujets sont dans un enchevêtrement des compétences notamment de la responsabilité du département etc. Il pourrait être intéressant de mettre en évidence ce qui revient à la commune à terme.

**Mme DAVID** s'interroge sur le pilotage et les indicateurs et demande si ceux-ci ont été prévus. Elle interroge si une gouvernance a été mise en place sur le sujet et en rappelle l'importance. **Mme DAVID** propose qu'un CA de CCAS au cours de chaque année soit consacré à une mise à jour de ce document-là, pour voir un peu l'état d'avancement des réponses apportées.

**Mme DAVID** indique enfin en dernière observation qu'une question importante aujourd'hui des Montfortaises et des Montfortais est celle du pouvoir d'achat.

**Mme DAVID** souhaite alerter la municipalité sur ce sujet et demande quels dispositifs d'aides peuvent vraiment être mis en place pour les soutenir. La rentrée va être encore une rentrée difficile, il y a peut-être quelques capacités à innover localement. Il y a un vrai besoin à court terme et il est nécessaire de réellement accélérer un peu sur ces questions-là.

**M. LE MAIRE** remarque que les questions posées sont pertinentes.

Comme l'a dit **M. GUILLOUET**, Montfort communauté lance en ce moment et en parallèle pour les 8 communes cette ABS. Ils avaient d'ailleurs réalisé cet exercice en 2016, mais il convient de le mettre à jour. La mise à disposition des données montfortaises sera faite rapidement pour une meilleure synergie.

Effectivement, sur les 5 thématiques évoquées, par exemple « Bien vieillir », les questionnements sont identiques dans toutes les communes. Les questions de l'emploi des jeunes et de l'accès au logement également. Il paraît évident que ce n'est pas la seule commune de Montfort et le CCAS qui vont régler tous les problèmes. Evidemment tout cela doit se faire en articulation avec les acteurs du territoire et c'est aussi la raison pour laquelle ce n'est pas facile de répondre ce soir quant à nos modes de mise en œuvre en termes d'actions. Il est acquis que les situations de court terme ne constitueront pas la seule approche. Trois niveaux d'actions sont proposés dans le temps. Il ne s'agit pas de les mettre justement sur le même plan, et bien sûr la commune sera en ordre de marche quand on saura ce qu'on pourra mettre en œuvre avec le soutien de nos partenaires. Le Contrat Local de Santé n°2 élaboré par le syndicat mixte du pays de Brocéliande pourra être un élément de plus, notamment sur la thématique de l'urbanisme favorable à la santé.

Plus globalement, si on veut faire choses sérieusement, il faudra mettre en place des indicateurs de suivis et une gouvernance partagée.

**M. GUILLOUET** remarque que ces questions se sont posées tout au long du travail. Au-delà de certaines actions de taille raisonnable, un gros travail de collaboration à l'échelle

**Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

[mairie@montfort-sur-meu.fr](mailto:mairie@montfort-sur-meu.fr)

[www.montfort-sur-meu.bzh](http://www.montfort-sur-meu.bzh)

du territoire sera nécessaire, entre autres dans le domaine de la santé et avec les professionnels du terrain.

**M. LE MAIRE** indique que s'il n'y a pas d'autre question, il propose la mise aux voix de la délibération, étant entendu qu'il s'agit d'une simple prise d'acte.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de la politique sociale réalisée par le CCAS dans le cadre de la réalisation de de l'analyse des besoins sociaux.

## **II.2- CONVENTION D'UTILISATION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES PARTIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

**M. GUILLOUET** indique qu'il s'agit de proposer 2 conventions, la première sur l'utilisation de gestion et d'entretien des parties communes de la maison de l'enfance qui intègre un accueil de loisirs sans hébergement (compétence communale) et un établissement d'accueil de jeunes enfants (compétence intercommunale). Les parties des équipements communs appartiennent à la commune et donc cette convention définit les modalités d'utilisation, de gestion et d'entretien entre les différents acteurs.

La durée de la convention est de 3 années, renouvelable tacitement pour la même durée. La répartition des charges est réalisée au prorata des surfaces appartenant à chaque collectivité à savoir pour la ville de Montfort 68% des charges et pour Montfort Communauté 32%.

**M. LE MAIRE** demande s'il y a à ce stade des questions sur la convention.

**Mme DAVID** prend la parole en soulignant qu'il s'agit de la convention que la commune utilisait déjà par le passé, classique donc. Sa question porte plus sur l'actualité sur notre délégataire qui est un peu « compliquée ». Des accusations de maltraitances ont été rapportées sur ce délégataire.

**Mme DAVID** demande si dans ces circonstances, des actions ont été effectuées pour faire le point.

**Mme DAVID** espère qu'il n'y a pas eu la même chose à Montfort que ce qu'on a pu découvrir ailleurs et souhaite savoir si sur Montfort Communauté et la municipalité s'étaient saisies du sujet. Il convenait d'alerter sur ce point, dans l'intérêt des enfants, puisqu'aujourd'hui il a mauvaise presse. **Mme DAVID** conclut en rappelant ne pas avoir de difficultés sur la convention stricto sensu.

**M. LE MAIRE** demande s'il s'agit bien du délégataire : « People and BABY » qui serait concerné ?

**Mme DAVID** confirme.

**M. GUILLOUET** indique qu'il n'a pas d'informations sur le sujet mais qu'à sa connaissance nous n'étions pas concernés.

**Mme DAVID** souligne qu'elle voulait vraiment attirer l'attention de la commune sur le sujet afin d'y être attentif, en lien avec Montfort Communauté.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée d'utilisation, de gestion et d'entretien des locaux mis à disposition et des équipements communs de la Maison de l'enfance établie entre la Commune de Montfort-Sur-Meu, Montfort Communauté et le délégataire en charge de la gestion de la crèche de Montfort-Sur-Meu à



compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 années, renouvelable tacitement pour la même durée.

### **II.3- CONVENTION CAF - CAP JEUNES**

**M. GUILLOUET** présente la convention d'objectif et de financement CAF relative à la politique jeunesse / adolescents. Cette convention permet de couvrir la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Cela concerne le CAP 'Jeunes. Il n'y a pas de changement par ailleurs concernant les tarifs et les services proposés pour les jeunes.

**M. LE MAIRE**, en l'absence de question, met aux voix la délibération.

#### **Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement bipartite et son annexe 1 entre la Ville de Montfort-Sur-Meu et la Caisse d'Allocations d'Ille-et-Vilaine conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 et renouvelable par demande expresse trois mois avant la date de l'échéance.

## **III – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE- PATRIMOINE**

### **III.1- PROJET CULTUREL ET SCIENTIFIQUE 2022-2026 DE LA MEDIATHEQUE LAGIRAFE**

**Mme LE GUELLEC** présente le projet de la médiathèque LA GIRAFE créée en 2014, et qui reçoit un public nombreux. LA GIRAFE en chiffres c'est :

- 33000 documents / livres/ Cd/ revues et jeux
- 187 000 transactions par an
- 53 000 visites individuelles / an
- 3000 usagers actifs
- Taux de fréquentation à 46,7 % (alors que la moyenne nationale est à 15%)
- 2600 élèves par an
- 90 accueils de classe /an
- 35 accueils de TAP

Le premier projet de l'établissement en 2014 était axé sur l'accueil et tous les publics dans leurs diversités. Il y a depuis un développement continu en réseau municipal et intercommunal, AVELIA. L'équipe de professionnels avec six agents fait vivre un équipement très sollicité.

Au bout de 8 ans, il paraît normal d'entamer un nouveau cycle, afin de demeurer en adéquation notamment avec le public qui évolue, les évolutions du service lui-même, avec des nouvelles technologies. Il faut donc se réinterroger sur la politique culturelle à mener.

Le projet culturel qui a été joint à la note de synthèse est le fruit, il faut le souligner, d'un projet ambitieux. Un travail de qualité, mené par le Directeur de la médiathèque, et qui a été présenté récemment en commission culture. Après une année de réflexion transversale et de travail collectif, une synthèse du projet culturel et scientifique a été produite et s'articule autour d'actes stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions.

4 axes de réflexion ont été dégagés :

- Un 1<sup>er</sup> axe autour de l'accompagnement à la construction personnelle et citoyenne
- Un 2<sup>e</sup> axe autour du renforcement du lien social
- Un 3<sup>e</sup> axe autour de la préservation du patrimoine commun
- Un 4<sup>e</sup> axe autour du soutien à la création.

Les conditions de réussite d'un tel projet impliquent bien évidemment :

- Une implication collective, avec une démarche participative de tous les agents de LA GIRAFE qui ont travaillé sur ce projet, un échéancier, un plan de formation, des partenariats locaux.
- Une communication très transparente et la plus large possible vis-à-vis du public
- Des temps d'échanges publics.

Pour ce faire, il y a un point important au niveau des ressources humaines, les fiches de poste des agents seront toutes mises à jour avant la fin 2022. L'objectif est une montée en compétence avec un renforcement défendant leurs aides proposées. Et aussi la mise en place de responsabilités intermédiaires. Le directeur réfléchit à un management qui prévoit des prises de responsabilité au sein de son équipe.

Dans le cadre du plan de formation individuel et collectif, il va y avoir un accent porté sur :

- La qualité d'accueil
- L'accompagnement administratif et numérique
- D'autres formations plus sur l'axe environnemental, scientifique, social.

Les moyens mis au regard de ce nouveau projet culturel et scientifique vont s'adapter aux besoins. Il a été nécessaire d'ajuster le service au niveau du fonctionnement, puisque depuis 2014, les choses ont changé, les habitudes des personnes qui fréquentent la médiathèque et la crise sanitaire nous ont appris certaines choses, il faut savoir en faire un bilan.

Il est nécessaire d'acter la fermeture annuelle de 3 semaines en période estivale en accord avec les médiathèques du territoire, sur le territoire de Montfort Communauté, sur toute la période estivale.

Ces 3 semaines sont nécessaires pour regrouper d'une part les congés des agents qui s'absentent tous en même temps, ce qui permet une gestion des congés sur l'année beaucoup plus souple et beaucoup moins d'absence. Ce temps est consacré également à l'entretien du bâtiment, nettoyage de fond (rayonnages déplacés, étagères vidées, moquettes nettoyées etc). Il y a enfin des tâches internes, notamment pour réaliser des inventaires, ainsi que des tâches autour de la gestion RH, en complémentarité avec les autres médiathèques.

Au niveau des 3 semaines de fermetures estivales, la discussion est menée en Janvier – février entre les médiathèques du réseau. La proposition de créneau de fermeture est soumise chaque année en mars au réseau AVELIA puis une communication au public est faite en amont.

La médiathèque teste depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ces nouveaux créneaux d'ouverture. Pendant la période scolaire la médiathèque est ouverte :

- les mardis / mercredis de 14h-19h
- les vendredis/ samedis de 10h-13h – 15h -18h

Pendant les vacances scolaires :

- les mardis 15h-18h
- les mercredis/vendredis/samedis 10h-12h- 15h-18h

Ce nouveau système a permis une certaine régularité, et une visibilité pour les périodes avec deux ouvertures tardives qui ont pu être proposées. Le vendredi est maintenu, c'est un jour où il y a beaucoup de visites et le jour du marché, tandis que l'ouverture du samedi matin est élargie.

En ce qui concerne les agents, ils ont un temps de travail beaucoup moins fragmenté et se sont adaptés aux usages constatés, en tenant compte de la fréquentation.

**Mme LE GUELLEC** souligne le très bon taux de retour au niveau du public qui apprécie la stabilisation, stabilisation renforcée avec le retour au fonctionnement normal après

les mouvements de la crise sanitaire. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la fréquentation est en hausse, notamment pendant les vacances scolaires. A par exemple été mesuré en février une augmentation de 42% de la fréquentation et aux vacances de Noël, deux fois plus de montfortais que d'habitude ont fréquenté le lieu.

Encore une fois, ce projet est ambitieux. Il permet aux agents de construire des actions pour répondre aux attentes du public. C'est un projet important qui va pouvoir être proposé à la médiathèque et aux adhérents et aux établissements scolaires qui la fréquentent.

**M. LE MAIRE** rappelle que cela s'inscrit dans une démarche intercommunale par ailleurs. **M. LE MAIRE** remercie **Mme LE GUELLEC** d'avoir présenté ce projet de service travaillé en lien avec le projet culturel de la ville notamment. **M. LE MAIRE** ouvre les débats.

**Mme DAVID** prend la parole pour demander dans un premier temps la position de Montfort Communauté sur l'avenir de la médiathèque. Il était en effet question lors de la fin de la mandature précédente d'un transfert des médiathèques vers Montfort Communauté, et souhaite savoir où ça en est.

**Mme DAVID** poursuit avec une série de remarques.

La première concerne les dangers du numérique, évoqués sous l'angle des jeunes. La question des dangers du numérique concerne tout le monde, notamment les aînés. Il existe certes la Maison France Service mais il faut construire le soutien au maximum sur l'ensemble de la population, et ne pas trop concentrer sur une population donnée. Les jeunes sont bien évidemment concernés, mais de nombreuses personnes âgées sont assez fragiles sur ces questions.

Un point important abordé est la partie scientifique, complète **Mme DAVID**.

Un plan de formation des agents est prévu. Pour autant, quand on connaît la formation initiale de ces agents, il serait peut-être intéressant d'entrevoir peut-être des perspectives de recrutement. Ce n'est pas une attaque sur les compétences des agents communaux, il s'agit de pouvoir se réinterroger sur la capacité à mener la partie scientifique. Si la majorité souhaite mettre des moyens importants sur le sujet, cela pourrait peut-être passer par un recrutement.

**Mme DAVID** réinterroge ensuite **M. GUILLOUET** sur la fréquentation de la médiathèque par les personnes âgées qui selon ses informations serait en baisse, et donc nécessiterait peut-être un accompagnement.

**Mme DAVID** complète en demandant si un conseil consultatif des aînés va voir le jour en 2022. Cela pourrait ainsi de manière emblématique être organisé à LA GIRAFE, en lien avec les actifs, ce qui sortirait un peu de ces modèles de comités consultatifs traditionnels, ou d'organes comme le CCAS, les logements ... Des actions pourraient ainsi être organisées avec les membres. **Mme DAVID** demande enfin si des moyens supplémentaires seront prévus pour l'établissement.

**M. LE MAIRE** répond sur la partie des moyens, la présentation de Mme LE GUELLEC à l'instant montrait bien les différentes étapes pour monter globalement en qualité et en compétence. Il ne s'agit pas forcément de donner des moyens supplémentaires mais plutôt de réussir à rendre tout cela plus efficace et se donner la capacité à mettre en oeuvre.

**Mme LE GUELLEC** répond sur la partie intercommunale que peut-être que ça a été abordé à la fin du mandat précédent mais ce n'est plus d'actualité. Il y a eu une décision des communes de Montfort Communauté, le sujet de transfert des médiathèques a été tranché : chaque commune conserve sa compétence. En ce qui concerne l'accompagnement des agents, il n'est pas prévu de renforts ou de recrutements supplémentaires, mais il peut être fait appel à des prestataires sur des problématiques scientifiques pour aider et accompagner, pour effectivement monter en compétence, ou venir faire des prestations au sein de la médiathèque pour des thématiques très spécifiques.

**M. GUILLOUET** complète sur l'usage du numérique par les personnes âgées qui est une question en réflexion. Il y a eu récemment une action de la Gendarmerie de sensibilisation aux sollicitations téléphoniques et à l'usage du numérique. Quant à l'utilisation du lieu LA GIRAFE pour le comité consultatif des aînés, il rappelle que la médiathèque LA GIRAFE a accueilli « LE CAFE DES AMBASSADEURS » à trois reprises, et que le lieu se prêtait très bien à un groupe de 20 personnes.

**Mme LE GUELLEC** rappelle que la médiathèque aujourd'hui c'est déjà un tiers lieu et ce sont les actions qui ont été mises en place au fil du temps qu'il faut encourager.

**Mme DAVID** partage cette idée qui était déjà dans le projet originel rappelle-t-elle. Il faut effectivement le poursuivre.

**M. LE MAIRE** met aux voix la délibération.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de la présentation et de l'adoption du rapport relatif au Projet Culturel et Scientifique 2022-2026 de la médiathèque Lagirafe.

## **IV – FINANCES- ADMINISTRATION GENERALE- RESSOURCES HUMAINES**

### **IV.1- TARIFS MUNICIPAUX 2022/2023**

**M. BERTRAND** présente la délibération d'actualisation des tarifs qui a lieu tous les ans à la même époque. Les tarifs sont réévalués tous les ans en fonction d'indices. Pour certains, la hausse est notable avec pour l'indice de référence 00 une augmentation de 0.40% à 4.80%, et encore 4.80% c'est l'indice qui a dû être fixé au mois d'avril, depuis, il est passé largement au-dessus des 5 et des 6. L'électricité est passé de +9.70% à +3% et remonté à +6.90%. On constatera la hausse du gaz de ville à +54,40 % en 2022.

Il est rappelé ensuite la méthodologie de re-calcul des tarifs afin de permettre au fil des années d'avoir une augmentation, même sur des petits montants.

Le volume des recettes prévu au budget primitif dans le budget de fonctionnement représente un enjeu financier de 396K€, ça paraît beaucoup mais cela ne représente que 5,43% des recettes de fonctionnement qui sont composées en grande partie des recettes fiscales. Les recettes de la restauration scolaire représentent 180 000€, l'accueil périscolaire et l'Accueil de loisirs 160 K€ et le Cap Jeune 8000€. Le périscolaire au sens large constitue donc le plus gros des encaissements. Il y a des petites sommes en culture/vie associative/ événementiel. L'occupation du domaine public et vente de bois ne rapporte que 1000€ par an, le tarif n'est donc pas un sujet crucial. Pour les terrasses/chevalets, 2000€ et les Food truck, nous rapportent 200€. Le droit de place des gens du voyage 500€. La régie photocopie est anecdotique, c'est un service mis en place à l'accueil de la mairie pour les usagers.

Maintien du tarif : on vous propose le maintien du barème du restaurant municipal, mis en place l'année dernière, on maintient l'accueil périscolaire/péricentre, l'école omnisports, la vente de bois, les terrasses et chevalets, le cap 'jeunes, l'accueil de loisirs, la médiathèque et les photocopies. Pour le restaurant municipal, on a décidé d'attendre d'avoir une année complète pour pouvoir évaluer les recettes par tranches fiscales, afin de savoir s'il faut modifier d'une part les tranches et d'autre part, le barème.

Suppression : l'accompagnement de transport était une tarification mise en place pour les enfants qui bénéficiaient du service ULIS. Mais il n'y a plus de service ULIS, donc suppression de l'accompagnement transport.

Revalorisation ordinaire des tarifs on vous propose cette année une revalorisation de 5% pour :

- Marché
- Food truck
- Funéraire
- Equipement sportif
- Installation de chantier
- Chalet et barnum

Une modification des grilles avait déjà été faite l'année dernière, après réflexion, nous étions partis de tellement bas, la grille était de 13 € pour un cirque, nous avons décidé de dissocier la tarification en forfait :

- Synergie à 25€
- Eau/électricité à 50€ par 24h
- Barrière un forfait de 50€ pour le transport

Sur la refonte de la grille Fête foraine, si vous avez des questions, Christine FAUCHOUX sera à même de vous répondre, puisqu'une réunion s'est tenue le 25 novembre 2021 avec les agents municipaux, les élus et les professionnels forains. Le but est d'instaurer une tarification en fonction des manèges et non pas en fonction des m2 occupés par les manèges, dont les modalités de calcul étaient trop compliquées. La nouvelle tarification se fera par type de manèges, (les grands, les petits, les moyens) ces modifications, garantissent le maintien des ressources pour la ville.

Une simplification des procédures d'encaissement a aussi été réfléchi, les forains pourront payer directement à la mairie ou au policier municipal, Nous espérons un accroissement des recettes.

**Mme FAUCHOUX** complète en soulignant qu'avec la police municipale et aussi en accord avec Mme FEUGIER, représentante des forains, une discussion a été menée avec les forains sur les grilles de tarifs et leurs besoins.

Une grille de tarifs spécifiques a été créée pour les Foires et braderies, auparavant la grille pour les marchands ambulants était calquée sur la Saint-Nicolas, qui n'était pas très adaptée.

**M. BERTRAND** indique que les tarifs de la saison culturelle ont également été discutés lors de réunions spécifiques, et Mme LE GUELLEC sera à même de répondre à des questions plus précises.

4 catégories ont été mises en place avec des tarifs différents, tarifs groupes, réduits et de moins de 18 ans. Et il y a un pass blues sur 2 jours qui est également mis en place 30€/ 25€/ 20€, et des packs spectacles. On retrouve également les 4 catégories A, B, C, D, sur 2 jours forfait -18 ans 12€, groupe scolaire : maternel/primaire 3€, Collège/lycée 6€.

**Mme LE GUELLEC** rajoute que l'année dernière, la commune avait dû renoncer à proposer des abonnements pour la saison culturelle, puisque c'était une grille post-COVID. Le maintien de tous les spectacles et les abonnements n'étaient pas adaptés. Cette année, la ville s'engage à remettre en place le principe des abonnements, en repartant pratiquement à zéro. Les personnes qui fréquentent les établissements culturels ont en effet changé leurs habitudes, ils se tournent vers d'autres choses. Toutes les activités culturelles avec un abonnement sont en difficulté. **Mme LE GUELLEC** espère que cette grille d'abonnement va être attractive pour faire revenir les abonnés à la saison culturelle, le tarif réduit restant le même.

**M. LE MAIRE** demande s'il y a des questions sur les tarifs proposés.

**Mme DAVID** fait remarquer que son groupe voudrait une explication car il ne partage pas l'intérêt d'une revalorisation ordinaire de certains tarifs à plus 5%. Il ne semble pas nécessaire d'augmenter les Food-Truck, les installations de chantier, les chalets /les barnums etc... sur ce point-là, le groupe n'est pas tout à fait d'accord avec la proposition. Par ailleurs, proposer un forfait installation des barrières à 50€ n'est pas justifié du tout.



Il s'agit pour la commune d'être au service du territoire et rendre service aux associations. Sur le tarif saison culturelle, **Mme DAVID** confirme partager les appréhensions de Mme LE GUELLEC, aujourd'hui il est difficile d'attirer du monde dans les équipements culturels et il faudra à son sens plus qu'un tarif pour les faire revenir.

**M. LE MAIRE** remercie les intervenants et met au voix la délibération.

\*\*

**Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 5 contre (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :**

- **FIXE** les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux comme présenté en séance.

#### **IV.2- BUDGET COMMUNAL 2022- DECISION MODIFICATIVE N°02**

**M. BERTRAND** propose une décision modificative qui répond à 3 problématiques :

- Vie associative : pas de report de fonctionnement d'une année sur l'autre pour les crédits de fonctionnement,
- La subvention de 2021 concernant l'association des anciens combattants et l'association du Roller Artistique à intégrer à l'enveloppe 2022 suite au versement de Janvier.

Décision prise le 23 mai 2022 :

- Actant le versement de subventions dit exceptionnelles, compte équitation et cirque aux écoles élémentaires, nécessité de basculer au chapitre 65 pour verser la subvention à l'OCCE
- Les travaux des dépenses enregistrées au chapitre 23 mais qui auraient dû être enregistrées au chapitre 21, ce sont des dépenses qui concernent surtout les marchés avec paiement par acomptes.

Quelques autres petites sommes :

- Fournitures de petit équipement 1065€ on récupère cette somme là sur le chapitre 011 pour honorer nos dépenses au chapitre 65, dont les subventions que l'on a versées aux associations et aux écoles pour 1065€.

En section d'investissement :

- Nous réalisons un transfert du chapitre 23, en récupérant 150 000€ concernant les travaux divers et sur le programme de voirie et en le transférant au chapitre 21. Ceci est purement comptable, si nous ne le faisons pas notre comptable du trésor public va nous rejeter toutes ces dépenses. C'est de la régularisation.

**M. LE MAIRE**, en l'absence de question, met au voix la délibération.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la Décision Modificative N°02 telle que décrite en séance ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

#### **IV.3- MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/07/2022 POUR AVANCEMENT DE GRADE 2022**

**M. BERTRAND** présente le tableau d'avancement de grade qui a été présenté par le centre de gestion 35, avec effet au 15 juillet 2022, il concernait 30 agents promouvables, dont 10 hommes et 20 femmes. Au final, 1 homme et 4 femmes sont promus. Une approche rapide pourrait dire que 5 ce n'est pas beaucoup mais cela concerne quand même 16% de la totalité des propositions. Pour cette année, a été fait le choix de

s'arrêter là. Le tableau des agents promus concerne 2 catégorie B et 3 catégorie C avec passage au grade supérieur.

Catégorie B :

- Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- Rédacteur

Catégorie C :

- Agent social principal 2<sup>ème</sup> classe
- ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Suppression	Création
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe

**M. LE MAIRE** met aux voix la délibération.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** les suppressions et les créations de postes ainsi présentées :

POSTES			
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	15/07/2022
Rédacteur		Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe		Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe		ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe		Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence au 15/07/2022 ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget.

#### **IV.4- MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/07/2022**

**M. BERTRAND** complète avec la présentation des évolutions du tableau des effectifs.

**Promotion interne :**

Service voirie, l'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe est promu agent de maîtrise au 15 juillet 2022

**Réussite au concours :**

Le régisseur titulaire au grade d'adjoint technique passe technicien au 15 juillet 2022 à la suite de sa réussite de son concours.

**Retraite :**

L'agent d'entretien des locaux titulaire au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe part à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2022 son poste est transformé en adjoint technique.

**Mutation :**

La responsable du CCAS titulaire au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe est mutée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 son poste est transformé en agent administratif.

**Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

[mairie@montfort-sur-meu.fr](mailto:mairie@montfort-sur-meu.fr)

[www.montfort-sur-meu.bzh](http://www.montfort-sur-meu.bzh)

## Détachement :

L'assistante de direction générale et des Elus titulaire sur le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe est détachée dans une autre collectivité au 06 juillet 2022, son grade d'origine doit être conservé, mais son poste est transformé en rédacteur pour la remplacer.

A compter du 15 juillet 2022 le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Suppression	Date	Création	Date
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Agent de maîtrise	15/07/2022
Adjoint technique	15/07/2022	Technicien	15/07/2022
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Adjoint technique	15/07/2022
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/08/2022	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/08/2022
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Adjoint administratif	15/07/2022
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	06/07/2022	Rédacteur	15/07/2022

**M. LE MAIRE** met aux voix la délibération.

\*\*

### Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les suppressions et les créations de postes ainsi présentées :

SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Agent de maîtrise	15/07/2022
Adjoint Technique	15/07/2023	Technicien	15/07/2022
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Adjoint Technique	15/07/2022
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe (TNC 31/35)	01/08/2022	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe (TNC 31/35)	01/08/2022
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	15/07/2022	Adjoint administratif	15/07/2022
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	06/07/2023	Rédacteur	15/07/2022

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget.

## IV.5- CREATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

**M. BERTRAND** propose les postes non permanents à venir nécessaires à l'activité.

Il s'agit de la création de postes non permanents pour assurer l'encadrement périscolaire sur la période 2022-2023 :

NB	Grade	Temps de travail	Métier
<b>Du 01/09/2022 au 31/08/2023</b>			
5	Adjoint d'animation	35/35	Animateur
1	Adjoint d'animation	35/35	Animateur spécialisé handicap
<b>Du 01/09/2022 au 31/12/2022</b>			
1	Adjoint d'animation	35/35	Animateur renfort COVID
<b>Du 01/09/2022 au 07/07/2023</b>			
3	Adjoint d'animation	4/35	Intervenant TAP
1	Assistant d'enseignement artistique	7.20	Intervenant TAP
<b>Du 01/09/2022 au 07/07/2023</b>			
1	Adjoint d'animation	6/35 Période scolaire	Accompagnant des élèves en situation de handicap

**M. LE MAIRE** met aux voix la délibération.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **CRÉE** les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous :

NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER
<b>DU 01/09/2022 AU 31/08/2023</b>			
5	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur spécialisé handicap
<b>DU 01/09 AU 31/12/2022</b>			
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Animateur Renfort COVID
<b>DU 01/09/2022 AU 07/07/2023</b>			
3	ADJOINT D'ANIMATION	4/35	Intervenant TAP
1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7/20	Intervenant TAP
<b>DU 01/09/2022 AU 07/07/2023</b>			
4	ADJOINT D'ANIMATION	6/35 Période scolaire	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats afférents ;  
**PRÉVOIT** les crédits au budget.

#### **IV.6- APPRENTISSAGE- RENOUELEMENT DU DISPOSITIF**

**M.BERTRAND** précise que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé en alternance :

- Il faut avoir entre 16 et 29 ans révolus
- La rémunération de l'apprenti(e) par l'employeur basé sur un pourcentage du smic (en fonction de son âge, du diplôme préparé, et de son année de formation)
- Il y a une exonération de charge pour la collectivité
- depuis le 01/01/2022 La formation est prise en charge à 100% par le centre de formation CNFPT pour les apprentis de la collectivité.

La commune de Montfort est investie avec succès depuis une douzaine d'années, principalement dans le domaine des espaces verts et à tout niveau :

- CAP/BEP
- BAT PRO
- BTS

Les apprentis suivants vont rejoindre la commune :

- Une apprentie en BTS aménagement paysager vient de valider son BAC Pro avec mention assez bien, elle poursuit sa formation au sein de notre collectivité pour son BTS
- 1 apprentie CAP voirie
- 1 apprentie communication niveau BTS, en 1<sup>ère</sup> année de licence.

**M. LE MAIRE**, en l'absence de question, met aux voix la délibération.

\*\*

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de poursuivre le recours au contrat d'apprentissage ;
- **DÉCIDE** d'accueillir à compter de la rentrée 2022, au Centre Technique Municipal :
  - un/e apprenti/e BTS Aménagement Paysager
  - un/e apprenti/e niveau CAP Voirie
  - un/e apprenti/e au service Communication, niveau BTS 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année / 1<sup>ère</sup> année de Licence
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget.

**M. LE MAIRE** annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 26 septembre 2022 à 19h, le lieu reste à définir.

**La séance est levée à 20h49.**

**Vu et validé par le secrétaire de séance :  
Véronique SAUVEE le 20/09/2022**